



SOMMAIRE

	Page
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite).....	147
Discours de M. Deressa (Ethiopie), de M. Barrington (Birmanie) et de M. Trujillo (Equateur)	

Président: M. Eelco N. VAN KLEFFENS (Pays-Bas).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

DISCOURS DE M. DERESSA (ETHIOPIE), DE M. BARRINGTON (BIRMANIE) ET DE M. TRUJILLO (EQUATEUR)

1. M. DERESSA (Ethiopie) (*traduit de l'anglais*): La délégation éthiopienne s'associe aux nombreuses délégations qui ont félicité le Président de son élection. Nous pensons que l'Assemblée a bien de la chance de commencer sa dixième année de travail sous la direction de l'éminent représentant d'une nation tellement admirée dans le monde entier pour le savoir, l'industrie et la ténacité qu'elle a mis dans le passé au service des grandes tâches internationales qui incombent aujourd'hui aux Nations Unies.

2. Depuis la dernière intervention de la délégation éthiopienne dans la discussion générale, l'année dernière [442^{ème} séance], mon auguste souverain, S. M. impériale Haïlé Sélassié, s'est rendu en visite officielle au Siège de l'Organisation, le 1er juin 1954, et y a pris la parole. La délégation éthiopienne a été particulièrement touchée de voir quel large écho trouvaient les paroles de notre souverain quand il a rappelé solennellement la contribution apportée dans le passé par l'Ethiopie à la cause de la sécurité collective. A cette occasion, le Secrétaire général a rappelé que l'Ethiopie avait collaboré récemment à l'action des Nations Unies. Il est intéressant de noter à cet égard que l'Empereur, prenant la parole il y a quatre mois à New-York dans d'autres circonstances, a déclaré:

"Il est certain que le principe de la sécurité collective trouve l'essentiel de l'appui qu'il reçoit moins auprès des grands Etats qu'auprès des petits Etats, pour qui l'enjeu est beaucoup plus grand. A cet égard, il est significatif de constater que, parmi les Etats qui ont participé à l'effort de guerre des Nations Unies en Corée, il y avait plus de petits Etats que de grandes puissances."

3. A propos du rôle des Nations Unies, le Secrétaire général a très heureusement exprimé, dans l'introduction à son rapport annuel [A/2663], l'inquiétude que suscite chez nombre de délégations la prolifération des accords régionaux conclus en dehors du cadre de l'Organisation sur des questions qui sont de son ressort. A ce sujet l'opinion du Gouvernement éthiopien, que S. M. impériale a exprimée à la même occasion,

ne manque pas d'intérêt. Parlant du système des pactes régionaux de défense, S. M. impériale a déclaré:

"Lors de la rédaction de la Charte des Nations Unies, à la Conférence de San-Francisco, l'Ethiopie a été la seule à signaler les dangers d'une telle solution. Certes, il y a des accords régionaux qui s'appliquent à certaines régions bien délimitées du globe — sans parler de la communauté de défense européenne et nord-atlantique qui est si vaste qu'elle sort du cadre des accords délimités — mais les événements de l'heure présente ne montrent que trop qu'il faut trouver des solutions plus amples et qu'en dernière analyse le régionalisme dessert la cause de la sécurité collective. La délégation éthiopienne croit fermement que la sécurité collective peut seule apporter une réponse à ce problème et qu'il faut lui reconnaître une valeur non point régionale mais universelle. S'il en était autrement, son effet préventif comme sa valeur défensive seraient manifestement trop faibles."

4. Ma délégation tient à exprimer, comme elle l'a déjà fait récemment au cours de discussions générales, l'espoir qu'il sera possible de mettre un frein au gaspillage effrayant qu'entraîne le développement des armements. L'échec auquel ont bien paru aboutir les réunions qui se sont tenues à Londres au printemps dernier a été une grosse déception. Mon gouvernement désire très vivement que l'on continue à insister énergiquement auprès de la Commission du désarmement pour qu'elle poursuive sans relâche les efforts qu'elle fait pour alléger l'énorme fardeau des armements et de l'entretien des forces armées.

5. J'ai donc accueilli avec la plus vive satisfaction l'importante contribution que le représentant de l'Union soviétique a apportée hier [484^{ème} séance] à la discussion générale et la proposition que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a présentée en vue de développer à l'échelon international l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ainsi que la décision de faire de ce projet un point de notre ordre du jour. L'Ethiopie espère que des mesures efficaces prises dans ce domaine amèneront un relâchement de la tension internationale dans le domaine militaire. Elle espère aussi, et c'est également très important, qu'en étudiant internationalement les usages possibles de cette nouvelle et immense source d'énergie, en étroite liaison avec le développement de l'énergie nécessaire aux régions du globe qui sont industriellement sous-développées, on stimulera des conceptions fécondes et des recherches scientifiques qui pourront inaugurer réellement une nouvelle ère de coopération internationale et de développement économique.

6. Cependant, si vastes et si encourageantes que soient les perspectives qu'ouvre le développement de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques dans le domaine de l'assistance technique et du développement économique, il importe toutefois au premier chef que le programme d'assistance technique des Nations Unies ne perde pas son élan. En Ethiopie même, des

contributions importantes, bien que limitées, sont consenties à ce titre et l'on envisage de mettre en œuvre de nouveaux programmes limités. On comprend naturellement de mieux en mieux que les programmes d'assistance technique ne porteront tous leurs fruits que si, sur le plan économique, on crée et renforce les instruments et les institutions nécessaires au financement et à la réalisation des progrès envisagés. Comme la délégation éthiopienne a déjà eu l'occasion de le faire observer lors de la discussion générale de la dernière session, un changement de l'atmosphère générale et même une légère modification du rythme de développement économique dans les pays sous-développés non seulement aurait psychologiquement la plus grande importance pour le renforcement de l'action des Nations Unies, mais encore produirait en principe un effet sensible et immédiat. La délégation éthiopienne insistera donc sur la création, dans le domaine économique, d'instruments internationaux et d'institutions internationales capables de jouer un rôle important et efficace non seulement dans l'extension de l'assistance technique, mais encore dans le financement et le progrès du développement économique fondamental des régions sous-développées du monde.

7. La délégation éthiopienne reste persuadée que l'efficacité de la sécurité collective dans le cadre de la Charte est intimement liée à l'atmosphère dans laquelle s'effectue le développement économique à travers le monde. L'Organisation doit faire montre, dans la solution des problèmes connexes de l'assistance technique et du développement économique, de la même hardiesse et du même amour du risque qu'elle a manifestés dans l'action qu'elle a menée avec succès pour appliquer le principe de la sécurité collective.

8. Dès les premières discussions de San-Francisco, la délégation éthiopienne a déploré la tendance de certains Membres de l'Organisation à sous-estimer le rôle du droit international dans le développement des institutions internationales. Nous espérons que, pendant la deuxième décennie de son existence, l'Organisation se montrera plus fermement décidée à rendre au droit international, et à la doctrine juridique d'une manière générale, le rôle modérateur qu'ils ont toujours joué par le passé dans les relations internationales.

9. Plusieurs représentants ont dit avec quel découragement et quelle déception on voit réapparaître chaque année à l'ordre du jour un certain nombre de points que leur persistance a fait surnommer "les plantes vivaces". La délégation éthiopienne regrette notamment que l'Organisation continue à voir frustrés les grands espoirs qu'elle avait mis dans les dispositions de la Charte relatives aux droits de l'homme, et à voir contrecarrés les efforts qu'elle déploie pour résoudre les problèmes posés par les prétendues différences raciales; mais peut-être faut-il voir un signe de maturité dans la persistance avec laquelle l'Organisation, qui entre dans sa dixième année, nous propose toujours à tous, comme objectif à atteindre, les buts élevés de la Charte.

10. J'ai bon espoir que pendant cette année, marquée par une accalmie mais aussi par une tension croissante de la situation mondiale, nous utiliserons de notre mieux la période de calme qui nous est offerte et serons en même temps stimulés dans l'accomplissement de notre tâche par la tension internationale qui règne autour de nous.

11. M. BARRINGTON (Birmanie) (*traduit de l'anglais*): Au moment où, pour la première fois depuis votre élection au fauteuil présidentiel, je prends place à cette tribune, je tiens, Monsieur le Président, à vous offrir les félicitations de ma délégation et à vous exprimer ses meilleurs vœux. Je mets également cette occasion à profit pour m'associer, au nom de la délégation birmane, à l'hommage rendu à juste titre à notre Présidente sortante, Mme Pandit. La bonne grâce, l'habileté et l'impartialité avec lesquelles elle a présidé aux débats de la huitième session de l'Assemblée générale et les a orientés constituent pour l'Asie un sujet de fierté. Le fait que nous n'en attendions pas moins d'elle ne diminue aucunement la satisfaction et la reconnaissance que nous en éprouvons.

12. Une fois encore, l'ombre de la bombe à l'hydrogène plane sur notre assemblée, et de mois en mois cette ombre se fait plus menaçante. L'homme s'est enfin rendu maître du secret dont dépend sa propre extermination. C'est là un événement essentiel dans l'histoire de l'humanité, un événement qui exige une révision des valeurs, une rénovation de la pensée. De tout temps, la guerre a été un objet d'horreur, ce qui ne l'a pas empêchée d'apparaître avec une écoeurante régularité. Ainsi est né le sentiment que, pour horrible qu'elle fût, la guerre n'en était pas moins inévitable. Mais la bombe à l'hydrogène constitue pour l'humanité une mise en demeure: il lui faut renoncer à cette conception. Non seulement l'homme doit cesser de considérer la guerre comme inévitable, mais il doit être constamment pénétré d'une détermination souveraine: il ne doit plus y avoir de guerre, grande ou petite, limitée ou non. L'heure exige avant tout que l'on pense juste, et l'homme éprouve de la difficulté à penser juste lorsque le monde est déchiré par des guerres, même de peu d'envergure. Nous avons déjà entendu parler de guerres qui devaient tuer la guerre: la prochaine tuera bien la guerre, mais elle anéantira en même temps la race humaine.

13. Cette tragique certitude, nous sommes persuadés que chacun, dans cette enceinte, en est conscient. Mais nous ne songeons nullement à nous excuser de ce rappel, car il importe que ce fait reste constamment présent à notre esprit; qui plus est, tous les habitants de notre planète, hommes, femmes, enfants, doivent absolument être avertis de ce qu'implique pareille situation, car leur avenir, leur existence même dépendront peut-être de leur aptitude à comprendre et à juger cette situation. Il ne faut perdre aucune occasion de bien faire comprendre cette vérité. Il est regrettable, dans cet ordre d'idées, qu'il ait fallu effectuer les essais de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène, en raison de leur nature même, dans les régions les moins peuplées du globe.

14. C'est à la lumière des considérations qui précèdent que nous jugeons la cessation des hostilités en Corée et en Indochine; lorsque l'accord relatif à l'Indochine a été signé à Genève, le monde entier a poussé un soupir de soulagement que l'on aurait presque pu percevoir, ce qui prouve que l'on comprend de mieux en mieux à quel point, dans l'ère que nous vivons, nous dépendons les uns des autres. C'était d'excellent augure pour l'avenir. Le peuple de Birmanie se réjouit de cet accord, et je tiens à féliciter, en son nom, tous ceux qui ont participé à la Conférence de Genève du sens politique dont ils ont fait preuve et des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour mettre fin, ne serait-ce que temporairement, à une situation qui risquait

de dégénérer en catastrophe. Certes, il reste encore à assurer l'exécution des accords d'armistice, et nous ne sommes pas au bout de nos peines, mais c'est avec optimisme que nous envisageons cette phase de mise en œuvre, pour peu que se maintienne le climat de sagesse et de modération qui a caractérisé la période finale de la Conférence de Genève. Ceux auxquels il appartient d'assurer l'application stricte des accords d'armistice assument envers le monde entier une énorme responsabilité, et nous sommes certains qu'ils ne s'y déroberont aucunement. Pour la Birmanie, plus peut-être que pour la plupart des autres nations, le résultat final est d'une importance capitale, non seulement parce que nous sommes proches géographiquement de l'Indochine, mais aussi parce que l'évolution de la situation nous intéresse tout particulièrement en ce qui concerne le Laos et le Cambodge, pays auxquels nous unissent des liens religieux et culturels.

15. Certes, il y a lieu d'être satisfait de la cessation des hostilités en Corée et en Indochine, et de s'en féliciter. Mais elle n'est qu'un prélude au rétablissement de la paix dans ce monde infortuné; elle ne fait qu'effacer les symptômes d'une maladie sous-jacente, la "guerre froide". Tant que le monde ne sera pas débarrassé de ce fléau, le sort de l'humanité demeurera incertain. Il appartient donc à chacun d'entre nous, même si cette guerre froide ne peut cesser complètement, de multiplier les efforts pour lui faire perdre de son âpreté. Certains prétendent que l'opposition fondamentale des idéologies exclut toute possibilité de coexistence des deux blocs rivaux. Admettre cette affirmation dans l'ère de la bombe à l'hydrogène, c'est, à nos yeux, s'abandonner au désespoir. Les deux régimes sont destinés, nous semble-t-il, à subsister dans l'avenir prévisible, puisque aucun d'eux ne peut détruire l'adversaire sans recevoir lui-même des blessures mortelles. En d'autres termes, il semble que nous n'ayons le choix qu'entre la coexistence et la non-existence. Nous estimons que, reconnaître universellement cette vérité fondamentale serait faire un grand progrès dans la voie d'une diminution de la tension que cause actuellement la guerre froide. C'est une affaire d'état d'esprit, de conception des choses. Si chacun d'entre nous qui sommes réunis ici parvenait à modifier dans ce sens son attitude, nous sommes certains que l'on pourrait arriver à un *modus vivendi* qui rendrait l'existence sur terre plus supportable pour tous. Et dans les efforts accomplis pour instaurer ce *modus vivendi*, notre organisation peut jouer un rôle non seulement important, mais décisif.

16. En sa qualité de petite nation, la Birmanie n'a jamais cessé d'avoir foi dans l'Organisation des Nations Unies. Malgré les imperfections manifestes de l'Organisation, notre confiance en elle ne se dément pas. Si elle était nécessaire il y a neuf ans, elle l'est plus encore aujourd'hui. Si elle n'existait pas, nous sommes certains que le monde, en ce moment même, s'efforcerait activement de la créer. Un monde divisé n'en ressent que davantage le besoin de disposer d'une tribune commune pour empêcher cette division de s'accroître. Nous sommes, sur ce point, en parfait accord avec les idées qu'a exposées vendredi dernier, du haut de cette tribune, le Ministre des affaires étrangères de Norvège [476ème séance]. Nous souhaiterions voir tous les États souverains représentés ici, car nous avons besoin de leur aide pour arriver à mettre au point un *modus vivendi*. Une situation qui fait que tant d'États influents se voient dénier la qualité de Membre des Nations Unies porte préjudice à la fois à notre

organisation, aux États ainsi écartés et à la paix mondiale. C'est pourquoi nous continuerons à nous efforcer d'obtenir l'entrée dans l'Organisation de tous les États indépendants qui désirent en faire partie, notamment des États du Laos et du Cambodge récemment devenus indépendants.

17. Une autre question liée à la précédente est celle de la représentation de la Chine, déjà Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à préciser nettement que la déclaration que je vais faire n'est nullement motivée par un sentiment d'hostilité ou de rancune à l'égard de Formose en raison des événements qui, de son fait, se sont déroulés dans mon pays. Nous n'oublions pas que c'est le Gouvernement de la Chine nationaliste qui a présenté notre candidature aux Nations Unies. En demandant instamment que l'on admette dans notre organisation le Gouvernement central du peuple de la Chine, nous ne faisons que constater une situation de fait: le Gouvernement de Formose a depuis longtemps cessé d'exercer toute autorité sur la Chine continentale, et sa délégation ici ne représente donc pas le peuple de la Chine. En se refusant à regarder la situation bien en face, l'Organisation des Nations Unies a adopté une attitude dont découle l'une de ses faiblesses les plus graves, car, de ce fait, toutes les discussions sur les problèmes qui intéressent la Chine — et elles sont fréquentes, puisque la Chine est l'une des grandes puissances — tendent à manquer de réalisme. En outre, le refus, de la part de l'Organisation des Nations Unies, de reconnaître le droit légitime qu'a le Gouvernement central du peuple de succéder à l'ancien Gouvernement nationaliste n'a pas manqué d'inciter le Gouvernement ainsi tenu à l'écart à adopter à l'égard des Nations Unies une attitude peu bienveillante, ce qui ne contribue pas à diminuer la tension déjà existante.

18. Je voudrais, à ce propos, rappeler aux Membres de l'Assemblée l'accord unanime auquel sont arrivés sur cette question les Premiers Ministres de Ceylan, de l'Inde, de l'Indonésie, du Pakistan et de la Birmanie aux cours de la Conférence de Colombo, tenue au mois de mai de cette année. Le paragraphe 4 du communiqué publié à l'issue de cette conférence est ainsi conçu:

"Les Premiers Ministres ont examiné la question de la représentation de la Chine auprès des Nations Unies par le Gouvernement de la République populaire de Chine. Ils ont estimé que cette représentation favoriserait la stabilité en Asie, diminuerait la tension internationale et contribuerait à l'adoption d'une attitude plus réaliste à l'égard des problèmes mondiaux et notamment de ceux d'Extrême-Orient."

Aussi, tout en prenant acte de l'impossibilité dans laquelle se trouve la présente session de l'Assemblée d'aborder l'examen de cette question pendant les derniers mois de cette année, nous voudrions demander instamment, dans l'intérêt des Nations Unies et de la paix du monde, que l'on ne retarde plus l'étude sérieuse de ce problème.

19. Plusieurs des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont critiqué ceux des Membres de l'Organisation qui s'efforcent de ne pas prendre parti dans la guerre froide. Il me paraît superflu de m'étendre sur les raisons qui nous incitent à ne pas modifier notre attitude; elles sont bien connues. Je n'ai pas davantage à justifier cette attitude, qui découle de l'exercice de nos droits souverains. Toutefois, du strict point de vue de l'Organisation elle-même, nous aurions pensé que l'existence en son sein d'un groupe neutre servirait

les intérêts des Nations Unies plus qu'elle ne les servirait. Il ne fait pas de doute que si tous les Membres de l'Organisation devaient prendre parti en faveur de l'un ou de l'autre des principaux blocs, l'Organisation perdrait de son utilité. Son aptitude à constituer un centre de discussion, un terrain où l'on recherche des solutions de compromis s'en trouverait sérieusement diminuée, sinon entièrement détruite. Estimant, comme nous le faisons, que l'une des tâches principales de l'Organisation consiste à tenter de mettre au point des modalités de coexistence pacifique, nous croyons que, si tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies se trouvaient scindés en deux blocs, il en résulterait pour tous les intéressés une situation tragique. Bref, nous pensons que notre refus de prendre parti rend à l'Organisation des Nations Unies et à la cause de la paix du monde un service appréciable, et qui peut devenir absolument primordial. Mais nous avons le sentiment que, grâce aux relations amicales que nous entretenons avec tous les Etats et à notre refus de prendre parti pour aucun d'entre eux, nous pourrions le cas échéant jouer, de concert avec ceux dont la position est identique à la nôtre, le rôle d'une sorte de trait d'union. A vrai dire, la conception idéale que nous nous faisons des Nations Unies serait celle d'une organisation où n'existerait aucun bloc constitué et au sein de laquelle chacun des Etats Membres pourrait examiner chaque question strictement en elle-même, sans être lié par des considérations de fidélité plus ou moins stricte envers l'un ou l'autre bloc. Aussi ne pouvons-nous que déplorer la tendance actuelle qui semble pousser certains Etats Membres à s'écarter progressivement de leur impartialité. Non que nous ayons, en tant que pays, le moindre désir de les critiquer — et il ne nous appartient nullement, croyons-nous, de le faire — mais en tant qu'Etats Membres des Nations Unies nous considérons que cette tendance augure mal de l'avenir de l'Organisation des Nations Unies, et nous estimons qu'il est de notre devoir d'exprimer l'inquiétude qu'elle nous inspire.

20. J'ai examiné jusqu'ici ce que l'on pourrait appeler les répercussions de la bombe à l'hydrogène sur notre existence à tous. Je passe maintenant à la bombe elle-même, ce qui m'amène inévitablement à parler du désarmement. La course aux armements à laquelle nous assistons en ce moment est, bien entendu, un symptôme de la guerre froide. A moins que la guerre froide ne perde quelque peu de son acuité et tant qu'elle ne l'aura pas fait, on ne peut guère s'attendre à la conclusion d'un accord significatif en matière de désarmement. Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas s'efforcer de réaliser un tel accord. De telles tentatives devraient aller de pair avec les efforts que nous faisons pour amener un relâchement de la tension qui résulte de la guerre froide. C'est pourquoi nous soutenons fermement la Commission du désarmement et l'Assemblée générale dans les efforts qu'elles font pour trouver une solution applicable à la fois aux armements de type classique et aux armements nucléaires, les uns étant inséparables des autres. Nous déplorons, cependant, que l'Assemblée générale ait accusé une certaine tendance à adopter, en matière de désarmement, des résolutions qui ne recueillent pas l'adhésion unanime de toutes les parties principalement intéressées. De telles résolutions sont inévitablement mort-nées et, à notre avis, elles ne contribuent nullement à résoudre le problème du désarmement. Au contraire, elles tendent à en retarder la solution, parce qu'elles laissent à la minorité dissidente une impression de défaite et d'isolement. Il n'y a pas,

à notre connaissance, de règle qui veuille que tout débat, au sein de l'Organisation des Nations Unies, se termine par un vote. Nous estimons que, dans bien des cas, il vaudrait mieux n'adopter aucune résolution plutôt que d'en adopter une qui renferme en elle le germe de son propre échec.

21. J'aimerais parler maintenant d'une question sur laquelle il devrait être possible d'aboutir à un accord, en dépit de la guerre froide. Il s'agit de la cessation de toute nouvelle expérience qui aurait pour but de mettre au point des armes thermonucléaires et atomiques plus grandes et plus destructrices. Si ce que nous lisons dans la presse est exact, la bombe à l'hydrogène, sous sa forme actuelle, est assez puissante pour anéantir toute vie sur notre globe. S'il en est ainsi, n'avons-nous pas déjà atteint la limite dans ce domaine? Dans pareilles circonstances, il serait singulièrement insensé, à notre avis, de poursuivre les recherches en vue de mettre au point des engins encore plus puissants. Des expériences de cette nature ne feraient qu'aggraver beaucoup la tension existante, rapprochant ainsi le jour où ces engins de destruction massive pourraient être utilisés. Quand on a tenté de conclure un accord sur le désarmement, l'un des principaux obstacles auxquels on s'est heurté a été celui des difficultés inhérentes à l'inspection et au contrôle. Pour ce qui est des nouvelles expériences entreprises à l'aide d'engins atomiques et thermonucléaires, il semble que ces difficultés ne se présentent pas, puisque l'on peut aisément déceler toute explosion d'un engin atomique et d'une bombe à l'hydrogène. Toute violation d'un accord sur la cessation de toute nouvelle expérience serait donc immédiatement connue, et celui qui se serait rendu coupable de cette violation encourrait le blâme mérité de l'humanité tout entière. En outre, nous demandons avec instance que l'on tente d'aboutir à un accord, en vue de publier des renseignements autorisés au sujet de la puissance destructrice de ces armes et de leurs effets désastreux, tant connus que probables. Comme les Premiers Ministres de Ceylan, de l'Inde, de l'Indonésie, du Pakistan et de la Birmanie l'ont déclaré dans le communiqué final publié à l'issue de la Conférence de Colombo :

“... en éveillant la conscience du monde, la divulgation de ces renseignements serait d'une grande utilité dans la recherche d'une solution concertée du grave problème qui menace l'humanité.”

22. Comme nombre de délégations qui nous ont précédés à cette tribune, nous accueillons avec joie l'initiative prise par les Etats-Unis, en vue de la création d'une institution internationale, pour la mise en commun de l'énergie atomique à des fins pacifiques. La décision unanime que l'Assemblée a prise d'inscrire ce point à son ordre du jour [478^{ème} séance] est, à notre avis, l'un des événements les plus marquants et les plus importants de l'année, et nous attendons impatientement le débat sur ce point, dans l'espoir qu'il permettra d'aboutir à un accord unanime qui créera cette institution internationale.

23. Je voudrais maintenant passer rapidement en revue quelques-uns des autres problèmes graves auxquels nous avons à faire face. Bien qu'ils tendent souvent à passer à l'arrière-plan lorsqu'on les compare aux questions que je viens de mentionner, ce serait commettre une grave erreur que d'en sous-estimer l'importance.

24. Il faut citer en premier lieu la persistance, sur notre planète, de diverses formes de colonialisme. Le

colonialisme est, à notre sens, la subjugation d'un peuple par un autre; étant donné qu'une telle domination constitue une violation des droits fondamentaux de l'homme, ainsi qu'une menace à la paix mondiale, nous condamnons le colonialisme sous toutes ses formes, en quelque endroit qu'il se manifeste, sans la moindre exception. La politique de la Birmanie a toujours été de défendre la cause de tous les peuples coloniaux dans leur lutte pour la liberté nationale. Au cours de la présente session, comme par le passé, nous entendons maintenir notre position de façon intransigeante. Nous estimons qu'une bonne administration ne remplace pas l'autonomie, et rien ne peut nous faire changer d'avis sur ce point.

25. Le deuxième problème, dont nous avons déjà parlé lors de nos précédentes interventions au cours des discussions générales de l'Assemblée, a été admirablement résumé par le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas dans le discours qu'il a prononcé le 27 septembre dernier [480ème séance], lorsqu'il a déclaré:

"Si je puis me permettre de faire le prophète, je dirai que le verdict de l'histoire sur le succès ou l'échec de cette neuvième session de l'Assemblée générale dépendra dans une grande mesure des résultats auxquels nous arriverons sur un certain point de notre ordre du jour: serons-nous capables d'apporter une solution au problème du financement du développement économique des pays sous-développés?"

26. Sauf intervention de la bombe à l'hydrogène, le financement du développement économique est, sans aucun doute, le plus grave de tous les problèmes de longue haleine devant lesquels se trouve le monde. L'écart sans cesse croissant entre le niveau de vie des pays fortement industrialisés et celui des pays sous-développés fait peser sur la paix mondiale une menace qui pourrait fort bien surpasser en gravité celle que l'actuelle guerre froide fait peser sur nous. Nous regrettons d'avoir à constater que l'urgence de ce problème ne semble pas être pleinement comprise. On a malheureusement tendance à subordonner cette tâche titanesque aux problèmes plus immédiats que pose la guerre froide. Les Etats Membres qui sont en mesure de contribuer le plus efficacement à la solution de ce problème semblent se comporter comme s'il s'agissait d'une question dont la solution peut attendre des jours meilleurs. A notre avis, elle ne peut pas attendre. Par sa nature même, ce problème appelle une solution de longue portée. Tout plan de ce genre ne donnera des résultats tangibles qu'après des dizaines d'années d'efforts, même si l'homme redouble d'ingéniosité pour en accélérer l'exécution. Dans ces conditions, ne nous incombe-t-il pas, de toute évidence, d'entamer immédiatement cette tâche?

27. Les divers programmes élaborés jusqu'ici n'ont fait qu'effleurer le problème. En veut-on la preuve? Cette affirmation est surabondamment corroborée par le fait auquel j'ai déjà fait allusion: l'écart, qui n'a cessé de croître, au cours des dernières années, entre le niveau de vie des régions plus fortunées et celui des parties du monde moins favorisées par le sort.

28. Le programme d'assistance technique des Nations Unies a inscrit des réalisations remarquables à son actif dans ce domaine, malgré les ressources extrêmement limitées dont il dispose. Mais les résultats de ce programme ont été pitoyablement insuffisants si on les compare à l'ensemble des besoins.

29. Les régions sous-développées ne demandent pas l'aumône. Il n'est pas un pays sous-développé qui ne mette tout en œuvre, dans la mesure de ses moyens, pour relever ce défi. En Birmanie, par exemple, il existe un programme octennal de développement économique et social, qui retient l'attention de l'élite tout entière et auquel nous consacrons toutes nos ressources. Mais nous aurons, malgré tout, besoin d'aide pour que ce programme puisse s'exécuter avec succès.

30. Une fois de plus, nous voudrions prier l'Assemblée d'accorder à ce problème toute son attention. Conscients de vivre dans un monde qui s'avance à grands pas vers l'interdépendance, nous devrions prendre la résolution de ne pas ralentir nos efforts tant que nous n'aurons pas trouvé la solution. Disons-le: nous sommes convaincus que les pays sous-développés ont besoin, avant tout, d'une aide économique et technique, et non d'une aide militaire.

31. Pour terminer, il me reste encore à parler du point de notre ordre du jour qui intéresse le plus ma délégation. Comme les membres de l'Assemblée l'auront constaté en lisant le rapport que mon gouvernement a adressé récemment à l'Organisation des Nations Unies [A/2739], la situation s'est quelque peu détendue, mais le problème n'est pas complètement résolu. Plusieurs milliers de soldats du Kouomintang se trouvent toujours sur notre sol. Leur présence constitue une menace, non seulement pour notre pays, mais aussi pour la paix et la tranquillité de toute l'Asie du Sud-Est. Nous continuerons à nous efforcer de résoudre ce problème, une fois pour toutes, et nous sommes persuadés que, dans cette entreprise, nous continuerons à bénéficier de l'appui moral que l'Assemblée nous a si généreusement accordé jusqu'ici.

32. M. TRUJILLO (Equateur) (*traduit de l'espagnol*): Avant de parler des problèmes dont est saisie l'Organisation des Nations Unies et sur lesquels il importe que chaque Etat indique clairement sa position, je tiens à profiter de cette occasion pour remercier l'Assemblée du très grand honneur qu'elle a fait à mon pays en élisant un de ses représentants aux fonctions de Vice-Président [474ème séance], donnant ainsi une suite favorable à la demande exprimée par le groupe régional des vingt Etats d'Amérique latine.

33. L'Equateur est conscient de l'obligation nouvelle qui le lie à la tâche que nous nous sommes volontairement imposée: construire un monde meilleur et préserver l'humanité de la tragédie d'une nouvelle guerre. Indéfectiblement attachés aux buts et aux principes de la Charte, nous réitérons notre promesse de travailler sans relâche à la réalisation des nobles idéaux qui ont inspiré les créateurs de ce superbe instrument en lequel tous les hommes de bonne volonté ont mis leur espoir. C'est la voie que mon pays n'a cessé de suivre dans le passé; c'est celle qu'il est résolu à suivre, avec plus de raisons encore, dans l'avenir.

34. Nous sommes à l'aube d'une nouvelle ère de l'histoire. Nul ne peut nier, sans faire preuve d'un optimisme naïf ou d'une inconscience aveugle, que nous nous trouvons en face de problèmes très graves, de la solution desquels dépend l'avenir non seulement de notre culture, mais encore de la vie même en toutes ses manifestations. Heureusement, cette difficulté même nous est un stimulant pour chercher avec sérénité et ténacité le chemin qui doit nous permettre de découvrir la vérité, de conquérir la paix, de trouver enfin la solution de sagesse capable de concilier les systèmes qui se disputent actuellement l'esprit de l'homme.

35. L'angoisse que nous ressentons tous, la crainte universelle que nous éprouvons de nous voir entraînés dans une conflagration dont les proportions sont incalculables, ressemblent beaucoup à la crainte et à l'angoisse qu'ont ressenties nos ancêtres qui ont assisté à la destruction de l'empire romain ou ceux qui, plus tard, lors de la découverte de l'Amérique, ont été les témoins de l'expansion de l'univers. De même qu'après ces événements l'homme a été obligé de se créer une nouvelle image du monde, de même l'homme de l'époque moderne se trouve dans l'obligation de se former une image distincte de celle qui lui a servi de base pour expliquer les phénomènes sociaux, économiques et politiques des premières années du siècle actuel.

36. Il importe de n'écouter ni les sceptiques qui désespèrent de trouver une solution permettant d'éviter la tragédie, ni les fatalistes qui sont incapables de concevoir d'autre issue que celle dictée par les lois inexorables de la matière. Heureusement, beaucoup d'entre nous croient encore dans la force suprême de l'esprit, dans les ressources inépuisables qui surgissent du cœur de l'homme lorsqu'il regarde les faits en face au lieu de s'y dérober, lorsqu'il les comprend et finalement les domine. Sur les ruines physiques, sur les ruines des idéologies et des institutions, des créations neuves et plus parfaites peuvent s'édifier.

37. Dans la crise que traverse le monde actuel, beaucoup de facteurs nous donnent un grand avantage par rapport aux hommes qui ont connu les crises en d'autres époques de l'histoire; parmi ces facteurs, il convient de mentionner la connaissance complète des causes de ces phénomènes et le fait que nous disposons d'un instrument juridique sensible et vigilant, né de la première guerre mondiale et qui s'est perfectionné après la seconde. La conscience du changement radical qui s'opère sous nos yeux mêmes nous aide à attendre avec confiance les heureux résultats que l'on peut espérer de l'usage d'un instrument créé précisément pour que les transformations s'effectuent sans violence et sans donner lieu aux événements tragiques qui ont caractérisé les changements intervenus en d'autres temps.

38. Cet instrument est imparfait, non seulement parce qu'il s'agit d'une tentative politique de grande envergure, mais aussi parce qu'il est l'aboutissement d'une série de compromis entre des Etats de mentalité, d'organisation et de culture très différentes; aussi importe-t-il de corriger ces imperfections et d'accepter de nouvelles formes sociales si nous voulons que cet instrument soit, comme le proclame la Charte, un centre où s'harmonisent les efforts des nations pour assurer la paix et la sécurité. C'est en prévoyant cette nécessité, qu'impose le progrès de toute norme juridique, que les auteurs de la Charte ont eux-mêmes envisagé la possibilité d'une révision et stipulé qu'au cas où serait acceptée une initiative prise en ce sens, une conférence serait convoquée à cette fin. On a estimé qu'une expérience de dix ans était suffisante pour justifier des modifications. L'opposition qui a surgi au seul énoncé de l'idée d'une révision de la Charte est un symptôme alarmant, car il trahit la profonde méfiance qui sépare les deux groupes de puissances entre lesquels, malheureusement, la carte politique du monde se trouve divisée.

39. L'an dernier, nous avons fait fort peu de progrès en ce sens et c'est à peine si, comme dans maints autres cas, nous sommes parvenus à adopter une résolution [796 (VIII)] invitant le Secrétaire général à préparer, à publier et à communiquer des documents qui puis-

sent servir aux gouvernements sincèrement désireux de mener la lutte en faveur d'une révision de la Charte. L'ordre du jour de la présente session ne comporte plus cette question et la réforme éventuelle de la Charte ne semble plus susciter le même enthousiasme auprès de beaucoup de délégations, de crainte sans doute qu'au lieu de parvenir à un résultat qui soit dans l'intérêt de tous on ne détruise l'œuvre déjà accomplie pour retomber, une fois de plus, dans un monde d'anarchie. Nos gouvernements ont encore un an pour méditer sur l'opportunité et la possibilité d'une révision; nous espérons que le bon sens imposera une décision, soit en faveur de l'abandon momentané de cette idée, pour utile qu'elle soit, dans l'attente d'une occasion meilleure, soit en faveur de la négociation, entre les ministères des affaires étrangères, d'un projet de réforme acceptable pour tous. Ce qui importe pour l'Organisation des Nations Unies, c'est que l'harmonie ne soit pas rompue et que nous arrivions à la dixième session avec un plan précis accepté à l'avance, soit pour réviser la Charte suivant des dispositions convenues au préalable, soit pour abandonner cette initiative, si l'on peut éviter ainsi un plus grand mal. Le bon sens nous dit que mieux vaut continuer de vivre avec une charte imparfaite mais qui, somme toute, sert à préserver la paix, que de revenir à cet état primitif de nature dont parle Rousseau, dans lequel il n'est d'autre droit que celui du plus fort.

40. La conception des peuples serfs et des peuples maîtres ne répond pas à l'état du monde actuel. Il n'y a plus aujourd'hui que très peu de groupes humains qui ne soient capables de diriger leurs propres destinées. L'ancienne conception du monde, fondée sur l'idée de l'hégémonie d'un continent peuplé d'hommes appartenant à une race supérieure, exerçant leur suprématie dans tous les domaines de la technique et se chargeant de la lourde responsabilité d'amener à la civilisation des peuples ignorants ou barbares, a perdu sa raison d'être.

41. Ce que l'on est convenu d'appeler la politique coloniale a pour fondement réel l'exploitation économique du faible par le fort; de même que, sur le plan intérieur, l'Etat a combattu cette exploitation, de même le courant actuel du droit international a trouvé de nouvelles voies, d'abord dans le système des mandats de l'ancienne Société des Nations, puis dans le régime de tutelle et les règles relatives aux territoires non autonomes, selon les dispositions de la Charte des Nations Unies. Ma délégation réaffirme son espoir de voir les puissances coloniales aussi bien que les autorités chargées d'administration s'acquitter pleinement de la mission sacrée qu'elles ont assumée, et s'empresser de donner aux peuples dont elles sont responsables tant les possibilités intellectuelles et morales que les moyens techniques qui doivent leur permettre d'obtenir l'autonomie ou d'accéder à l'indépendance; l'Assemblée n'aurait plus ainsi à discuter ces questions qui empoisonnent l'atmosphère et portent gravement atteinte à l'idéal démocratique que nous entendons défendre contre les attaques que le bloc des puissances communistes dirige contre ce point faible.

42. A la Quatrième Commission, l'an dernier, la délégation de l'Equateur a soutenu que, selon la lettre et l'esprit du Chapitre XI de la Charte, on ne peut s'appuyer sur la réserve inscrite au paragraphe 7 de l'Article 2 pour prétendre que les questions relatives à l'administration des territoires non autonomes relèvent de la compétence nationale des Puissances administrantes. Elle a soutenu alors et elle soutient encore

aujourd'hui que les peuples dont les territoires n'ont pas encore atteint une entière autonomie forment en quelque sorte des Etats incomplets car, pour constituer des Etats, il ne leur manque qu'un gouvernement ou, tout au moins, la possibilité de disposer d'eux-mêmes et de diriger leurs propres affaires. Pour cette raison, la propriété de ces territoires appartient entièrement aux peuples non autonomes et jamais aux Puissances administrantes qui n'ont à leur égard que des droits comparables à ceux qui, en droit civil, régissent les rapports entre tuteur et pupille. De même que l'on ne peut parler de propriété du tuteur sur les biens de son pupille, de même on ne peut parler de souveraineté d'une Puissance administrante sur un territoire non autonome. Il ne peut être question de souveraineté qu'en ce qui concerne les mesures administratives d'ordre intérieur que prend la Puissance administrante.

43. Nous regrettons profondément que l'on vienne encore soutenir à cette tribune qu'il n'est pas opportun de soulever ces problèmes parce qu'aucun progrès ne pourrait en sortir et qu'au contraire on accroîtrait les difficultés qui s'opposent aux solutions cherchées. On sait que les Puissances administrantes se retranchent, comme première ligne de défense, derrière le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte: elles prétendent que l'Assemblée générale n'est pas autorisée à intervenir dans ces affaires, qui relèveraient de la compétence nationale des Etats. On en arrive même à soutenir que le statut actuel ne peut être modifié pour des raisons d'ordre strictement politique et qu'une telle modification mettrait en danger la sécurité et la paix.

44. Ma délégation respecte profondément les opinions qu'elle ne partage pas et se borne à exposer son propre point de vue aussi nettement que possible. Elle ne veut pas provoquer l'adoption de solutions hâtives et veut encore moins contribuer à permettre à nos adversaires, qui sont à l'affût de toute scission dans les rangs des pays démocratiques, de profiter de leur position pour causer un mal plus grand que celui que nous cherchons à éviter. Je me fais ici l'interprète de ma délégation en face des problèmes anachroniques que pose le colonialisme, et c'est avec une émotion sincère et une profonde conviction que je vous demande de leur donner rapidement une solution pacifique sans qu'aucun intérêt légitime ne soit lésé. Nous désirons vivement aider les peuples qui ne jouissent pas encore de l'autonomie ou qui sont soumis au régime de tutelle à accéder à l'exercice de leur souveraineté, dans la mesure où ils en sont capables; en exprimant ce désir, parfaitement désintéressé, nous ne méconnaissons pas l'œuvre civilisatrice qui a été accomplie dans beaucoup de colonies et territoires non autonomes ou sous tutelle.

45. Sa position étant celle que j'ai définie, il est évident que ma délégation a une attitude extrêmement nette à l'égard des questions qui reviennent d'année en année à notre ordre du jour et qui ont trait à la discrimination raciale. La plus grande partie des nations d'Amérique latine, dans lesquelles a pu se poser ce grave problème, l'ont résolu en adoptant un moyen naturel et humain: le métissage. Les mariages mixtes qui font horreur à certains hommes d'Etat sont aujourd'hui et seront encore demain la seule formule intelligente et chrétienne qui permette d'oublier d'antiques préjugés et d'abattre l'orgueil satanique de ceux qui méprisent les races de couleur. Ma délégation poursuivra sans relâche ses efforts pour obtenir un accord dans ce domaine et pour parvenir à ce qu'il n'y ait plus lieu d'inscrire à notre ordre du jour l'examen de

faits qui auraient dû disparaître, une fois adoptée la Déclaration universelle des droits de l'homme.

46. L'aspect universel du monde contemporain nous oblige à penser aussi, et avant tout, aux conséquences de l'interdépendance des Etats et à la nécessité de la coopération internationale. C'est une vérité reconnue que les phénomènes sociaux et économiques se font sentir dans le monde entier et qu'aucun peuple ne peut vivre dans l'isolement. Cela explique la naissance presque spontanée de certains organismes mondiaux depuis la fin du siècle dernier; de nos jours ils se multiplient pour répondre à des besoins croissants qu'aucun Etat ne serait en mesure de satisfaire par lui-même sans d'extrêmes difficultés. D'abord un organisme ayant compétence en matière de communications postales et télégraphiques, puis un autre en matière de mesures d'ordre sanitaire, ont servi de modèles à toute une famille d'organismes spécialisés qui traitent de tous les problèmes, depuis ceux des questions culturelles jusqu'à ceux des phénomènes météorologiques, qui intéressent tous les pays dans tous les continents et sous toutes les latitudes.

47. La paix est indivisible et, pour l'assurer de façon durable, il est urgent d'arracher les germes de guerre qui ont nom la faim, la misère, l'ignorance et la maladie. Les programmes d'assistance technique mis en œuvre par les Nations Unies ou coordonnés avec ceux de l'Organisation ont permis d'accomplir des progrès considérables, mais encore insuffisants pour atteindre le but que l'on s'est fixé.

48. En ce qui concerne l'Amérique latine, et plus particulièrement l'Equateur, je tiens à dire que nous recevons assistance et coopération, mais dans une mesure très inférieure à celle qu'il faudrait pour relever le niveau de vie de nos populations et amoindrir l'écart croissant entre les possibilités de production et les ressources alimentaires.

49. En Amérique centrale et en Amérique du Sud, il existe d'immenses étendues de terres labourables que la main de l'homme n'a pas encore travaillées. Dans mon pays, par exemple, il y a plus de 3 millions d'hectares de terres végétales très fertiles que des experts qualifiés, américains et européens, ont comparées dans leurs études et leurs rapports aux terres de Java; cependant, ces terres restent vierges, bien qu'elles s'étendent sur les pentes occidentales de la Cordillère des Andes face à la côte, à proximité du Pacifique. En dépit de tous les efforts de mon gouvernement et particulièrement du Chef de l'Etat, ce qui a été fait n'est presque rien devant l'immensité de la tâche à accomplir. Une grande route va traverser cette merveilleuse région du nord au sud, de sorte que les hommes désireux de travailler pourront y édifier de grandes fortunes et y vivre protégés par nos lois qui donnent toutes garanties aux capitaux étrangers investis honnêtement en Equateur.

50. Pour la réalisation d'un plan routier grandiose qui permettra de relier toutes les zones de l'Equateur, séparées jusqu'ici par une configuration géographique difficile qui avait entravé nos progrès, mon gouvernement ne reçoit qu'une aide très réduite, je dirai même dérisoire. Pendant que s'accroît l'aide militaire, disproportionnée, accordée à des pays qui peuvent mettre en péril l'intégrité ou la sécurité des autres, on méconnaît ceux qui font des efforts titanesques pour mettre en valeur leurs propres richesses et qui ne demandent pas la charité, mais une coopération sous forme de crédits dont les conditions soient compatibles avec

la situation économique du pays. Nous avons des dossiers volumineux, remplis de rapports techniques et de plans, mais jusqu'à maintenant nous avons manqué de capitaux et de machines pour réaliser ces plans.

51. Subordonner l'organisation d'institutions de crédit aux résultats du plan de désarmement universel revient presque à se moquer des pays dont le développement est en cours. Durant la présente session, l'Assemblée examinera le rapport décourageant de la Commission chargée de ce problème délicat et complexe. A Londres, malgré les efforts des puissances occidentales pour rapprocher les négociateurs, on n'a pu aboutir à rien d'utile; on s'est seulement convaincu que l'Union soviétique ne désire pas négocier sur le désarmement et adopte, en conséquence, des positions qu'elle sait être inacceptables pour les autres membres de la Commission.

52. Nous, les petites puissances, nous n'avons pas eu voix directement dans ces négociations sur le désarmement et nous sommes simplement les spectateurs et, bien entendu, les victimes éventuelles de l'échec de ces efforts généreux, non seulement en cas de guerre, mais même en cette paix que nous subissons et à laquelle on a donné le nom de "guerre froide". Tant qu'un accord sur le désarmement n'aura pas été réalisé, il n'existera aucune possibilité d'aide économique efficace; or, il n'y a pas le plus faible espoir qu'un tel accord intervienne et il nous faut donc suivre les magnifiques conseils que l'on nous prodigue en grand nombre et dont le représentant du Chili a parlé si éloquemment du haut de cette même tribune [475^{ème} séance]. Pour leur développement, nos peuples devront se contenter de leurs propres ressources limitées, auxquelles s'ajoutera une aide technique bien faible par rapport aux demandes de services qui sont présentées.

53. La délégation de l'Equateur accordera particulièrement son attention aux projets visant la coopération économique, le relèvement des niveaux de vie et, d'une manière générale, le développement de nos pays. La coopération que nous avons en vue ne recherche aucun avantage unilatéral, moins encore un don généreux et gratuit, mais c'est une coopération comportant des avantages réciproques, une opération commerciale assurant par la suite le remboursement du prêt consenti, augmenté d'un bénéfice bien supérieur à celui que produisent les capitaux investis dans les pays développés.

54. Lors de la discussion de l'ordre du jour de la présente session, la délégation de l'Equateur a déjà dit [478^{ème} séance] que l'une de nos plus grandes richesses se trouve dans la mer territoriale, dans le plateau continental et dans le sous-sol de ce plateau qui n'est que la prolongation du territoire national sous la mer. A ce propos, le Président de la République de l'Equateur vient de déclarer à Quito au cours d'une conférence de presse:

"Le Chili, le Pérou et l'Equateur ont compris l'importance de ces richesses et des avantages que peut offrir leur exploitation rationnelle. En vue de la défense militaire, les nations européennes ont fixé arbitrairement les limites qui leur convenaient. Pour la défense économique de ces richesses maritimes, les nations d'Amérique du Sud ont parfaitement le droit de fixer la limite qui leur convient, selon les données de l'expérience, sans porter atteinte à la liberté des mers pour des actes inoffensifs."

55. Ainsi se trouve définie en quelques phrases la position juridique de mon pays à l'égard de cette

mine de ressources naturelles dont on s'est jusqu'à maintenant peu soucié et qui a été exploitée, sans aucune technique, par des hommes qui ont failli causer l'extinction de nombreuses espèces présentant une grande valeur sur les marchés internationaux. Le Chili, le Pérou et l'Equateur, pleinement d'accord, ont entrepris de défendre leurs intérêts; ils sont convaincus que le droit qui les protège sera respecté tant par les pays de notre continent que par ceux des autres parties du monde.

56. La délégation de l'Equateur tient à exprimer ses félicitations les plus vives au Secrétaire général pour l'œuvre de réorganisation du Secrétariat et des commissions qu'il a accomplie, ainsi que pour les suggestions qu'il a présentées à ce sujet au Conseil économique et social au cours des deux dernières sessions. Peu à peu, l'on constate une transformation très de l'organisation et des méthodes de travail, entraînant des économies appréciables dans les dépenses de l'Organisation des Nations Unies et permettant un travail plus efficace, techniquement plus parfait, libéré de cette marée de documents, dont beaucoup étaient inutiles, qui submergeait les bureaux des délégations et des ministères des affaires étrangères. La politique suivie en matière d'administration du personnel fournit une nouvelle preuve de la sagacité et de l'adresse du Secrétaire général ainsi que de son énergie; elle fera renaître la confiance chez les dévoués serviteurs de l'Organisation des Nations Unies. La présence de ce haut fonctionnaire aux principaux débats du Conseil économique et social a fait l'objet de commentaires favorables et on lui a fait savoir qu'un tel concours constituait, pour le Conseil et pour le Secrétariat, un très heureux précédent auquel il ne faudrait pas renoncer.

57. Le représentant de l'Uruguay a fait ressortir dans son intervention [481^{ème} séance] que l'Organisation mondiale doit accueillir toute réclamation légitime des Etats Membres. Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a déclaré ce qui suit [A/2663, p. xi]:

"...la Charte reconnaît toute l'importance des accords régionaux pour le maintien de la paix et encourage le recours judiciaire à ces accords. Mais dans les cas où l'on applique pour commencer une procédure de ce genre, on ne doit pas tolérer que le choix opéré jette le moindre doute sur la responsabilité ultime de l'Organisation des Nations Unies. De même, si l'on entend que les organismes régionaux jouent pleinement le rôle qui leur revient, on peut et on doit, en même temps, préserver le droit que les Etats Membres ont de se faire entendre conformément à la Charte."

58. Le précédent établi par le Conseil de sécurité dans le cas du Guatemala est extrêmement dangereux parce qu'il repose sur une interprétation incorrecte de la Charte et qu'il ferme d'une manière certaine la porte aux Etats américains qui s'adressent au Conseil pour lui demander son aide lorsqu'ils estiment que le Conseil de sécurité a compétence pour connaître d'une affaire qui les intéresse. L'Equateur appartient à l'Organisation des Etats américains et lui apporte son appui le plus enthousiaste et le plus ferme, mais il ne peut absolument pas admettre sa compétence exclusive dans un conflit du genre de celui que j'évoque en ce moment. Mon gouvernement a adopté sur cette question une attitude nettement définie qu'il a fait connaître au Conseil de sécurité dans une communication officielle [S/3255].

Nous formons le vœu de ne pas voir une répétition de la décision négative du Conseil qui risquerait de discréditer l'Organisation mondiale et de rendre illusoire ou trop tardive la défense contre l'agression, qui est l'une des bases fondamentales de la Charte.

59. Mon gouvernement estime que le régime politique de l'Etat considéré et son organisation intérieure sont bien des sujets qui relèvent exclusivement de sa compétence nationale et en lesquels on ne doit autoriser l'intervention d'aucune puissance extérieure. Il faut naturellement admettre, dans un monde où les nations sont interdépendantes, la possibilité de certains accords tendant à écarter des dangers communs comme, par exemple, l'expansion du communisme impérialiste. Cependant, comme nous nous rendons parfaitement compte du rôle que jouent les petits Etats dans le concert des nations, nous ne pensons pas qu'ils soient justifiés à prendre des positions sans rapport avec leurs moyens véritables. L'Equateur ne se ralliera ni ne donnera son appui à aucune proposition sans l'avoir préalablement étudiée en tenant compte tout d'abord de ses propres intérêts et ensuite des intérêts liés aux problèmes régionaux et mondiaux. L'attitude de l'Equateur tendra donc à la défense constante des principes moraux et juridiques, qui constituent la seule force des faibles.

60. Au Bureau de l'Assemblée générale, la délégation de l'Equateur a appuyé la proposition de la délégation des Etats-Unis concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire dans le domaine scientifique et à des fins

pacifiques. L'appui que la délégation de l'Union soviétique a apporté en faveur de l'inscription à l'ordre du jour de la question proposée par les Etats-Unis a suscité l'enthousiasme d'une grande partie de l'opinion internationale qui espère que ces deux grandes puissances seront un jour d'accord et qu'il sera possible d'utiliser d'une façon digne de l'homme le pouvoir qui n'était accordé qu'à la divinité, celui d'opérer la transmutation de la matière et de libérer les immenses forces de l'atome. L'idée du président Eisenhower a pris son essor saluée par l'approbation universelle. La délégation de l'Equateur appuiera également la résolution qui sera proposée à cet égard; cette résolution sera la pierre angulaire du grand édifice de la paix, qui coûtera encore tant de veilles et d'efforts pénibles à ceux qui ont l'honneur et l'immense responsabilité de présider aux destins de l'humanité.

61. Le PRESIDENT : Il n'y a pas d'autre orateur pour la séance de ce matin. Vingt-cinq délégations ont déjà pris part à la discussion générale. Neuf orateurs se trouvent encore inscrits. Je voudrais proposer à l'Assemblée que la liste des orateurs soit déclarée close à la fin de la séance de cet après-midi. Si cette proposition rencontre l'adhésion de l'Assemblée, je prie les délégations qui désirent intervenir et ne se sont pas encore fait inscrire de bien vouloir le faire avant la fin de la séance de l'après-midi, terme final.

La séance est levée à 12 h. 5.